



Commune de Ballaigues

# Rapport de gestion

2009



## Table des matières

A	Avant-propos	4
<b>1</b>	<b>Administration générale</b>	<b>5</b>
10	Autorités	5
11	Administration	7
13	Service du personnel, assurances	7
15	Affaires culturelles, loisirs	7
18	Transports publics	8
<b>2</b>	<b>Finances</b>	<b>8</b>
21	Impôts	9
22	Service financier	9
23	Amortissements	9
<b>3</b>	<b>Domaines et bâtiments</b>	<b>10</b>
32	Forêts et pâturages	11
36	Bâtiment et place de sport	12
<b>4</b>	<b>Travaux</b>	<b>12</b>
42	Service de l'urbanisme	12
43	Routes	12
44	Parcs, promenades, cimetière	13
45	Ordures ménagères et déchetterie	13
46	Réseau d'égouts, épuration	14
47	Cours d'eau et digues	14
<b>5</b>	<b>Instruction publique et cultes</b>	<b>15</b>
58	Temples et cultes	15

<b>6</b>	<b>Police</b>	<b>15</b>
60	Administration	15
65	Défense contre l'incendie	15
<b>7</b>	<b>Sécurité sociale</b>	<b>15</b>
72	Prévoyance sociale cantonale	16
73	Santé publique	16
<b>8</b>	<b>Services industriels</b>	<b>16</b>
81	Service des eaux	16

# **Rapport de la Municipalité de Ballaigues sur sa gestion pendant l'année 2009**

## *Avant-propos*

### Au Conseil communal de Ballaigues

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Traditionnellement, en guise d'introduction aux comptes communaux, la Municipalité présentait au Conseil communal un bref rapport explicatif sur l'exercice écoulé. Ce texte était assorti de brèves remarques apposées en regard des postes importants ou présentant des écarts par rapport au budget, cette manière de faire tenant lieu de rapport de gestion.

Dans un souci de transparence et d'information, la Municipalité, à l'instar de ce qui se fait dans des communes plus importantes, a décidé cette année de présenter au Conseil un vrai rapport de gestion, commentant de manière plus élargie les différentes activités de l'année écoulée. Tous les chapitres et sous-chapitres ainsi que les rubriques qui le nécessitent sont commentés ou illustrés.

La présentation traditionnelle des comptes avec son bref rapport et les remarques apposées en regard des rubriques concernées subsistent telles que présentées précédemment.

Avec cette innovation, la Municipalité veut amener plus qu'une nouveauté ou un document supplémentaire. Elle espère apporter un éclairage et une communication plus ouverts et plus modernes en même temps qu'une image plus vivante de son activité au service de la commune.

## **1 Administration générale**

### **10 Autorités :**

**101 Conseil communal :** Le Conseil communal, présidé jusqu'en juin par M. Sébastien Bourgeois, s'est réuni à 8 reprises durant l'année 2009. Lors de sa séance du 15 juin il a constitué son bureau de la manière suivante :

Président : M. Nathanaël Bourgeois  
1<sup>er</sup> vice-président : M. Daniel Bourgeois  
2<sup>ème</sup> vice-président : M. Frédéric Santschi

Scrutateurs : Mme Marjorie Faivre  
M. Samuel Maillefer

Scrutateurs suppléants : M. Olivier Rose  
M. Julien Leresche

Secrétaire : Mme Marianne Brélaz

**Les deux principales commissions permanentes sont constituées comme suit :**

#### **Commission de gestion :**

Membres : M. Sébastien Bourgeois  
M. Jean-Luc Leresche  
M. Raymond Durussel  
M. Christian Nyffenegger  
M. Sylvain Belin

Suppléants : M. Julien Leresche  
M. Olivier Rose

#### **Commission des finances :**

Membres : M. Jean-François Faivre  
Mme Catherine Leresche  
Mme Liliane Leresche  
M. Olivier Rod  
M. Frédéric Santschi

Suppléants : M. Georges Leresche  
M. Olivier Rose

#### **Mutations au sein du Conseil communal**

En remplacement de Mme Sylvie Leresche démissionnaire, a été assermentée :

- o Le 4 décembre Mme Andelka Leresche

**Le Conseil communal s'est prononcé sur les préavis municipaux suivants :**

1. Préavis municipal relatif à la réfection du chauffage du temple
2. Préavis municipal demandant un crédit pour les travaux de réfection et d'équipement de la Vieille route
3. Préavis municipal relatif à une demande de crédit pour le remplacement des réseaux de distribution d'eau et d'assainissement à la Ruelle du Coteau
4. Préavis municipal concernant la rémunération de la Municipalité
5. Préavis municipal relatif au changement de l'installation de dégrillage de la STEP
6. Préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition pour 2010
7. Préavis municipal relatif à l'adhésion à l'Association scolaire intercommunale de Vallorbe – Ballaigues – Vallon du Nozon (AscoVaBaNo)
8. Préavis municipal concernant l'achat d'un véhicule communal.

**Autres**

- Rapport de la Commission de gestion et des comptes pour l'exercice 2008
- Rapport de la Commission permanente des finances concernant le budget 2010 de la Commune de Ballaigues.

**Interpellations – Motions – Résolutions – Postulats – Propositions**

- Le 15 juin, M. Raymond Durussel, conseiller communal, dépose une proposition de décision concernant les indemnités du syndic et des membres de la Municipalité.

**102 Municipalité**

La Municipalité a tenu 49 séances principalement le lundi soir à 19h30 ou le lundi après-midi à 16h30.

Elles ont été présidées par M. Raphaël Darbellay, syndic, respectivement par M. Gilbert Poncet, vice-président, lors des absences du syndic.

**Les principaux dossiers traités par la Municipalité sont les suivants :**

- Réfection des infrastructures souterraines à la Vieille Route (eau-gaz-électricité-épuration-séparatif)

- Entreprise de correction fluviale du Ruz de La Praz
- Extension de la zone à bâtir de La Fin des Rittes – La Sarillon
- Plan partiel d'affectation de la zone industrielle de La Fin
- Création du parc éolien intercommunal du Bel Coster
- Création de l'association scolaire intercommunale AscoVaBaNo
- Création d'un service technique intercommunal.

## **11 Administration**

L'activité administrative représente 1,8 poste (secrétariat 100%, bourse 40%, contrôle des habitants 40%). Le futur départ à la retraite du secrétaire ainsi que l'adhésion au bureau technique intercommunal, pourrait modifier cette répartition mais en aucun cas abaisser le taux de 1,8 poste garant d'un service public performant.

Le développement des outils informatiques induit par une utilisation de plus en plus généralisée provoque une inflation des investissements dans l'acquisition et la maintenance de programmes aussi divers que spécifiques aux administrations publiques. Des comptes particuliers ont été créés pour mieux faire ressortir ces dépenses dans les comptes annuels.

## **13 Service du personnel, assurances**

Les dépenses pour les assurances sociales fluctuent selon le personnel employé, son âge, son taux d'occupation et sa classification.

Dans le domaine des assurances de choses (RC, bâtiments, véhicules) on constate une tendance nette vers une augmentation. Des nouveaux bâtiments, des véhicules supplémentaires ainsi qu'une remise à niveau des polices existantes en sont l'explication. Dans un souci de maîtrise des coûts, la Municipalité a négocié un portefeuille regroupant toutes les assurances auprès d'une seule et même compagnie.

## **15 Affaires culturelles, loisirs**

Les prestations en nature telles que la mise à disposition gratuite ou à prix réduit des infrastructures publiques (salles ou terrains de sport ou salles de spectacle) sont désormais facturées aux sociétés locales au travers de factures pro forma afin de mieux visualiser l'effort public en faveur des sociétés.

La réalisation de l'œuvre d'art mettant un point final à la construction du Cevi a certainement constitué le point d'orgue de l'année 2009 dans le domaine artistique. L'œuvre réalisée par le sculpteur Zeljko Saftic et le fondeur d'art Bernard Brasseur trône désormais au centre du village en figure allégorique des Ballaiguis. Le coût total de cette œuvre d'art est de fr. 28'258.20. Son financement se décompose comme suit : fr. 10'000.- tirés du budget de construction du Cevi, fr. 10'000.- provenant du don

affecté de M. Pierre Arnold ainsi que fr. 8'258.20 tirés de la trésorerie courante et représentant l'équivalent du budget annuel de la commune pour la culture, des années 2006 à 2009.

## 18 Transports publics

Contrairement à une idée répandue, ce poste ne prend pas en charge le transport des élèves réglé par les chapitres 51 et 52, pas plus qu'il ne sert à justifier le maintien ou non des liaisons régulières des transports publics. Il s'agit d'une participation financière des communes pour les lignes de trafic régional et assimilé. Cette participation est différenciée en fonction du bassin de transport auquel sont rattachées les différentes communes.

## 2 Finances

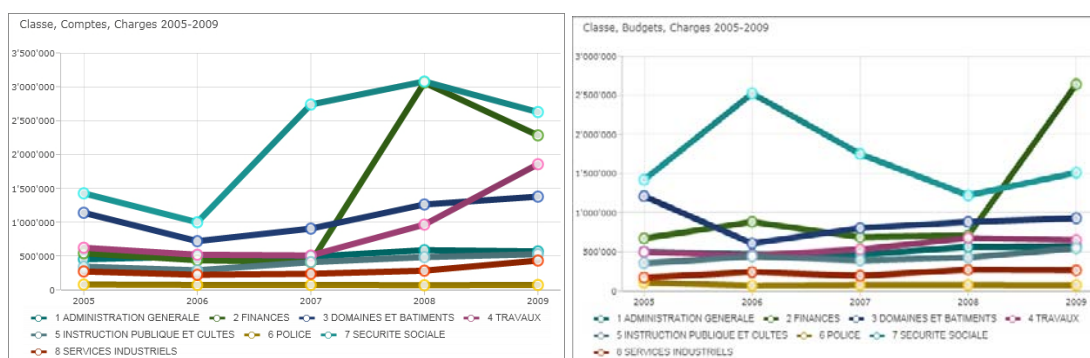
A la suite de l'augmentation des rentrées fiscales des personnes morales, et comme les acomptes versés en 2009 pour la péréquation et la facture sociale n'étaient pas adaptés, des charges complémentaires ont été provisionnées comme suit :

- pour la facture sociale : fr. 1'500'000.-
- pour la péréquation : fr. 1'000'000.-

Ces montants figurent au passif du bilan sous « Passifs transitoires » et en charges de fonctionnement sous « Sécurité sociale » et « Finances ».

Il est à relever qu'au vu des fluctuations importantes, tant pour les revenus d'impôts que pour les charges de péréquation et de sécurité sociale, les budgets sont difficiles à déterminer.

La situation financière de la commune doit être analysée avec prudence et dépend notamment de l'évolution des revenus fiscaux 2010, revenus fortement liés à la conjoncture, et des effets de la péréquation intercommunale (solde 2009 payable en août-septembre 2010). Il est à relever également que les corrections des charges de péréquation et de sécurité sociale 2009 sont calculées provisoirement sur la base des décomptes 2008 définitifs de péréquation et de sécurité sociale.



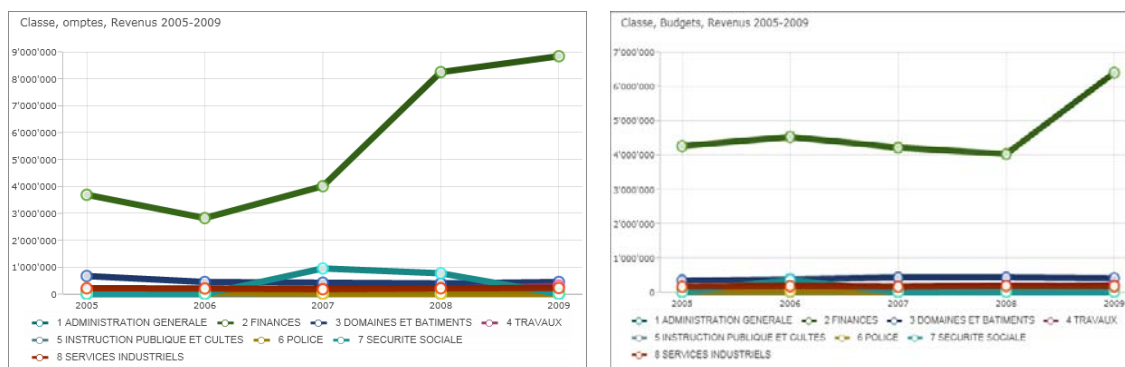


## 21 Impôts

La différence positive de 2 millions par rapport au budget de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales est pour le moins importante. Lors de l'élaboration du budget 2009, en automne 2008, nous étions au début d'une crise qui s'annonçait sévère et tous les financiers et industriels s'attendaient au pire. Les discussions menées par la Municipalité avec les industriels locaux lors de la préparation du budget nous donnaient une « fourchette » de 3,5 à 4,5 millions. Prudente, la Municipalité a tablé sur 3,5 millions.

Divers facteurs économiques et commerciaux ont relativement épargné notre industrie locale qui a ainsi moins souffert de la crise que d'autres segments du marché. Des rattrapages après taxation définitive des années précédentes sont également intervenus.

Le rendement des impôts sur les personnes physiques est également en augmentation et ceci de manière sensible pour la première fois depuis quelques années, alors que l'on pouvait raisonnablement s'attendre au contraire. Les raisons sont les mêmes que pour les personnes morales.



Les effets de la crise seront peut-être plus palpables au résultat des comptes 2010 du fait du décalage entre la période de taxation et la période de comptabilisation.

## 22 Service financier

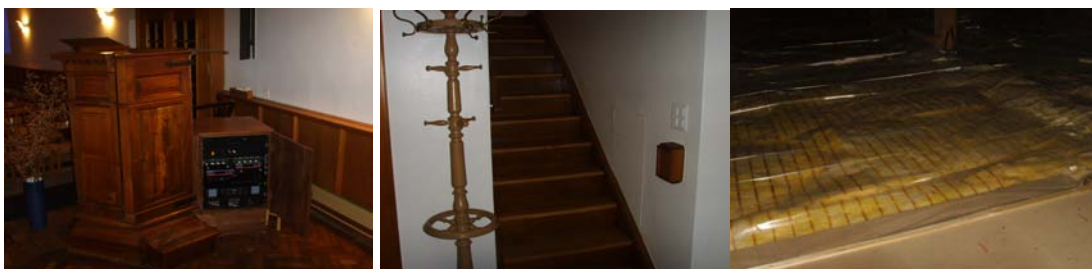
Le jeu de yo-yo des décomptes de péréquation provoque quelques incongruités comptables où des chiffres se trouvent alourdis de charges non comptabilisées l'année précédente ou allégés d'un remboursement pour des acomptes payés en trop.

## 23 Amortissements

L'attribution de fr. 1'300'000.- au fonds de régulation des effets de péréquation faite au budget 2009, s'est avérée insuffisante et un prélèvement de fr. 500'000.- à la provision générale a été nécessaire pour couvrir la facture sociale et la péréquation intercommunale.

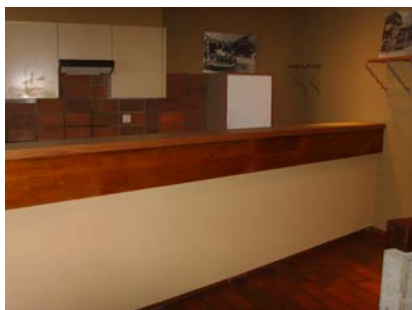
### 3. Domaines et bâtiments

**Temple** : l'accent pour l'année 2009 a été mis principalement sur le temple. En effet, le chauffage datant d'une trentaine d'années, le moment était venu de le changer. L'option gaz a été choisie, la Commune étant partenaire de VOE. La peinture intérieure, la sonorisation, la montée des escaliers, l'isolation des combles (subsidée par le canton à raison de 50 %) ont été aussi réalisées par la même occasion. L'isolation des combles permet un gain énergétique de 30 %.



La Municipalité veut dans un souci de clarté, attribuer à chaque bâtiment les frais de conciergerie qui lui sont propres. Pour 2009, on trouve encore dans le compte 350.301, la part salariale des employés communaux pour tous les bâtiments (sauf école, Cevi et buvette de la place de sport). Pour 2010 le budget est encore basé sur les comptes 2008. Il faudra encore quelques exercices pour avoir des chiffres vraiment précis.

**Vieux-Collège** : les employés communaux ont effectué la peinture à l'entrée du bâtiment et un petit réaménagement de la cuisine (prolongation du bar existant).



**Ecole** : la toiture du local citerne a dû être rénovée en urgence (fr. 7'300.-) et le caissonnage des profils métalliques dans les classes du rez a été effectué (fr. 7'362.-). Ce caissonnage est une exigence de l'ECA, nous avons le choix entre ce dernier ou une peinture anti-feu. Contrairement à ce que nous pensions, le caissonnage était meilleur marché.

**Cevi** : nous avons posé un nouveau panneau d'affichage d'une valeur de fr. 6'000.- (remboursement reçu de l'ancien au 358.436). Celui-ci permet une pose d'affiches à l'abri du mauvais temps. La vitrine prévue sur l'ancien panneau (commandée avant la casse !) est en attente d'un endroit idéal. La pose d'un nouveau ventilateur sur condenseur à air extérieur a été nécessaire, l'ancien n'étant déjà plus sous garantie. Ce changement a malgré tout permis de diminuer les nuisances sonores de cet appareil pour le voisinage. En effet, grâce à une hélice plus grande et tournant moins vite, le bruit n'est plus très gênant.

Suite à l'arrivée de l'âne, le pavage de la fontaine (fr. 7'000.-) a été effectué pour finaliser agréablement cette place.



Le budget n'a pas assez tenu compte des nombreux contrats d'entretien nécessaires au bon fonctionnement des installations ; en effet ils sont au nombre de 8.

**Poste :** considérant que le bâtiment va être lourdement rénové, la Municipalité a décidé de changer 13 fenêtres au lieu des 5 prévues.

En prévision de l'accueil de 2 classes supplémentaires à l'école de Ballaigues, la ludothèque qui occupait une salle a été transférée dans le bâtiment de la Poste (locaux ex BCV et AVO). La remise en état des lieux ainsi que le déménagement ont été réalisés par l'équipe communale.

## **32 Forêts et pâturages**

L'année 2009 a été marquée par les fortes chutes de neige de la nuit du passage à la nouvelle année. Les gros dégâts enregistrés dans les gorges de l'Orbe ont nécessité un gros engagement de toute l'équipe du Triage du Suchet appuyée de quelques renforts.

Les conséquences financières ont été importantes mais elles ont fait l'objet d'un fort subventionnement ainsi que d'une répartition intercommunale bien pensée qui les a rendues supportables par toutes les communes concernées.

La réouverture complète du sentier des Gorges de l'Orbe est attendue dans le courant de l'année 2010.

Malgré un marché du bois plus détendu et un recours toujours plus important aux énergies renouvelables dont le bois (pellets etc.), la vente de bois de feu reste fortement déficitaire et devra faire l'objet d'une solide réadaptation tarifaire.

## 36 Bâtiment et place de sport

Toutes les ampoules des mâts d'éclairage ont été changées, ainsi que les tables de la buvette.



## 4 Travaux

### 42 Service de l'urbanisme

En marge des deux grands projets en cours que sont le PPA La Fin et l'extension de la zone à bâtir de La Fin des Rittes, la Municipalité a esquissé un projet de mobilité et d'aménagement des espaces publics. Ce projet a pour but de réétudier, principalement, l'aménagement des différentes voies de circulation en y intégrant la modération du trafic et l'amélioration de certains points critiques tels que carrefours et passages piétonniers.

### 43 Routes

Dans le but d'améliorer le déneigement des routes et chemins communaux, une nouvelle lame à neige Zaugg type G 44-400-4 a été achetée en remplacement de l'étrave qui équipait le tracteur de l'entreprise concessionnaire. Un contrôle de pression de la lame sur la chaussée permet également de renforcer la sécurité lors du déblaiement de la neige. Des tôles latérales additionnelles peuvent faire office de « ramasseur » lors du déneigement des places ou le long de la Grand-rue.



La lame à neige du tracteur de la voirie a dû être remplacée, le système d'attelage frontal au tracteur ayant cédé. Cet achat n'était pas prévu au budget 2009.

Afin de compléter et de maintenir un matériel efficace pour notre service de voirie, divers outils ont été achetés dont une débroussailleuse.

Par suite de l'hiver 2008-2009 très rigoureux, plusieurs dégâts ont été constatés sur notre réseau routier communal. De nombreux travaux de réparation ont été nécessaires ainsi que des travaux de réfection afin de maintenir nos chemins et routes dans un bon état d'ensemble. Des travaux ont été faits sur les tronçons suivants : Grand-rue, Route des Planches, Route du Signal, Chemin des Communs, Ruelle du Chalet, Route de Pré-Benoit et du Champ du Soleil. Ces travaux ont été réalisés par les entreprises Bollini et Neri.

Les travaux de la Vieille Route suivent leur cours, la partie ouest de la route a été goudronnée fin 2009.

Quarante-quatre tonnes de sel et de chlorure de magnésium ont été nécessaires pour éviter au maximum la formation de verglas sur le réseau communal (hors Grand-rue). Cette quantité est supérieure à celle utilisée les années précédentes.

Les vingt-deux réverbères de l'éclairage public de la Route des Planches ont été repeints par l'entreprise Zaco peinture.

De nouveaux lampadaires sont en cours d'installation dans le cadre des travaux de réfection des services de la Vieille Route.

#### **44 Parcs, promenades, cimetière**

Selon la loi : la Commune doit prendre à sa charge les frais d'obsèques d'une personne indigente n'ayant plus de famille. En 2009, le cas s'est produit pour un pensionnaire de l'EMS du Jura et a coûté fr. 2'500.- à la Commune.

#### **45 Ordures ménagères et déchetterie**

La mise en œuvre du nouveau règlement communal sur la gestion des déchets, instaurant le principe du pollueur payeur (taxe au sac) s'est faite sans trop de soubresauts. La population, majoritairement convaincue du bien-fondé de ce principe, a spontanément joué le jeu. La Municipalité a adressé quelques lettres d'avertissement à des contrevenants et a dû prononcer 3 amendes à l'intention de l'un ou l'autre irréductible.

Des comparaisons statistiques avec les années précédentes existent, mais leur représentativité demeure quelque peu aléatoire. La Municipalité préfère attendre les éléments provenant d'une deuxième année d'exploitation pour en tirer des conclusions.

## **46 Réseau d'égouts, épuration**

Passablement de travaux d'entretien ont été effectués à la station d'épuration (STEP), la pompe du bassin des eaux de pluie a dû être remplacée suite à une défectuosité, une nouvelle vanne de type batardeau avec volant de commande sépare le bassin d'aération (traitement biologique) de celui de stabilisation des boues. Cette vanne permet de faire passer l'eau remontée en surface dans le bassin de stabilisation au bassin d'aération et ainsi améliorer la densité des boues qui seront évacuées.

Un débitmètre de sortie (fourni et installé par la maison Rittmeyer) a été installé, ce qui permet le contrôle du volume d'eau traité et rejeté à la rivière via la station d'enregistrement des données (logiciel de contrôle). Ce contrôle est demandé par les autorités cantonales compétentes, notre STEP n'en était pas équipée auparavant.

Le remplacement impératif du système de dégrillage, système de tri à l'entrée de la station, a été rendu nécessaire par l'usure de l'ancien système qui le rendait totalement inefficace et provoquait de nombreux dysfonctionnements. Le nouveau système fourni par la maison Alpha est en acier inox et permet également le compactage des déchets à incinérer, leur volume étant de ce fait réduit de moitié et l'eau contenue évacuée via le système de traitement.

Une période d'adaptation au nouveau traitement tertiaire d'élimination des phosphates avec du chlorure d'aluminium ferreux liquide a été nécessaire et se solde par des résultats encourageants (diminution du phosphore total). Le fait d'utiliser un produit liquide permet une manipulation plus sûre et un dosage beaucoup plus précis qu'avec le produit solide (poudre) utilisé jusqu'ici. 6,8 tonnes de chlorure ont été nécessaires au traitement des eaux usées de notre village.

Les travaux de mise en séparatif des habitations sises à la Vieille Route sont pour la plupart réalisés, le chantier doit se terminer dans le courant du printemps 2010.

Ces travaux permettront de nous conformer au PGEE réalisé pour la Commune et de limiter les quantités d'eaux claires envoyées à la STEP par le système unitaire.

## **47 Cours d'eau et digues**

En date du 30 novembre 2009, Mme Jacqueline de Quattro, cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement, a constitué l'Entreprise de correction fluviale du Ruz de la Praz et ratifié la nomination de la Commission exécutive, dont le représentant de la Municipalité est M. Gilbert Poncet.

Le coût total des travaux est estimé à fr.1'600'000.- réparti comme suit : fr. 800'000.- de subvention du Canton, fr. 480'000.- de participation de l'Office fédéral des routes, fr. 220'000.- de participation de l'Office fédéral de l'environnement et fr. 100'000.- de participation de la Commune.

La mise à l'enquête du projet est prévue en août 2010 et l'exécution des travaux éventuellement dès la mi-octobre 2010.

## **5 Instruction publique et cultes**

La future organisation scolaire nous oblige à regrouper sur un seul site les élèves du secondaire, en conséquence les élèves du Vallon du Nozon seront scolarisés à Vallorbe dès la rentrée 2010.

Le collège devant les accueillir n'étant pas encore réalisé, l'école de Ballaigues va accueillir 2 nouvelles classes de Vallorbe (4P). La classe de l'institution pour enfants en situation de handicap « Florère » continuera son activité dans les murs du collège de Ballaigues.

Si les comptes scolaires sont meilleurs que prévus par le budget, ils le doivent à un achat d'énergie bien ciblé à un moment où son prix était le plus favorable.

## **58 Temples et cultes**

La chapelle catholique, elle aussi, a bénéficié de travaux (temple voir 3). La pose d'un lino a été effectuée. Pendant les travaux, la pose d'une sous-couche ainsi que l' "emballage" du podium en plus-value ont été décidés.

## **6 Police**

Dans le débat passionné suscité à travers le canton par la définition d'un nouveau système de sécurité, la Municipalité s'est clairement positionnée en faveur d'une police unique. Le sort des urnes en ayant décidé autrement, la Municipalité s'est ralliée au principe de confier la sécurité de notre territoire à la Police cantonale.

## **60 Administration**

Le domaine du contrôle des habitants est en pleine mutation. L'informatisation de la plupart des données et l'avènement du passeport biométrique modifient notablement le travail de ce service, sans pour autant l'alléger ou le rendre superflu.

## **65 Défense contre l'incendie**

Rien à signaler de spécial dans ce chapitre, mis à part un coût élevé pour la révision périodique de nombreux extincteurs et le remplacement de 7 appareils ainsi que du poste de défense incendie du temple.

## **7 Sécurité sociale**

Les différentes participations de la Commune aux charges de sécurité sociale figurent dans ce chapitre. La plus importante est la facture sociale payée au Canton. Les autres sont celles gérées par l'Association de communes de la région d'action sociale de Cossonay-Orbe-la Vallée (60 communes membres), savoir : le Centre social régional (CSR), l'Agence d'assurances sociales (AAS) et l'accueil de jour des enfants (AJE).

## **72 Prévoyance sociale cantonale**

L'accueil de jour des enfants de la région d'Orbe et de La Vallée est géré par le réseau AJOVAL formé des 26 communes membres dont Ballaigues fait partie. Les activités 2009 étaient en phase de démarrage. Les structures d'accueil collectif offrent près de 120 places auprès de 4 garderies et un réseau de près de cent accueillantes en milieu familial réparties sur le territoire de la région. Les habitants des communes rattachées peuvent bénéficier de leurs prestations. La participation de Ballaigues est formée d'une contribution socle de fr. 5.-/habitant et de fr. 48.72/habitant pour couvrir les frais de fonctionnement.

Le décompte définitif de la facture sociale ne nous parviendra, comme à l'accoutumée, qu'au milieu du mois d'août, voir au début septembre comme le laisse présager un récent courrier de l'Etat, compliquant notablement le bouclage des comptes communaux. En lieu et place de la provision constituée l'année précédente, le montant prévu pour le rattrapage (fr. 1'500'000.-) est porté en passif transitoire, ceci afin d'éviter un gonflement artificiel de notre marge d'autofinancement.

## **73 Santé publique**

Dans ce chapitre figurent principalement la participation aux dépenses de l'aide et des soins à domicile. En 2009, fr. 83.-/habitant et la participation aux frais de fonctionnement du Centre social régional et à l'Agence d'assurances sociales, fr. 18.-/habitant.

## **8 Services industriels**

### **81 Service des eaux**

Cette année, nous pouvons remarquer relativement peu d'interventions dues aux fuites sur le réseau d'eau.

La pose de deux turbidimètres à la station de pompage de l'Ile, un à l'entrée de la station qui mesure la turbidité de l'eau brute, l'autre après la filtration.

L'autocontrôle est terminé et a été envoyé pour approbation au Canton.

Les travaux de la Vieille Route sont terminés. 100 m' de PE 100, diamètre 200 intérieur ont remplacé une conduite en fonte de 80 mm. 2 BH ont été changées et 1 BH nouvelle posée sur la conduite existante.

Le bouclage de la Fin est en cours de finition ; une conduite PE 100, diamètre intérieur 250 mm et 1 BH ont été posées. La plus-value pour une conduite PE 315 au lieu de 180 de diamètre sur le territoire communal est prise en charge par les demandeurs.

**Ballaigues, le 17.05.2010**

**La Municipalité**